



Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal

Agréée par le Ministère chargé des Sports

Grand Est

COMITE DU BAS-RHIN



Le CD67 Pétanque tire la sonnette d'alarme Concernant le non-respect des tenues

Le Comité Départemental de Pétanque du Bas-Rhin (CD67) exprime sa vive préoccupation face au non-respect récurrent de la réglementation des tenues par les joueurs de certains clubs, lors des championnats départementaux (qualificatifs départementaux).

Depuis le début des compétitions, les arbitres et délégués sont régulièrement confrontés à ce problème. Trop souvent, les joueurs présentent des excuses infondées et manifestent parfois de l'agressivité et de l'agacement envers les officiels lors des rappels au règlement. Il est regrettable de constater que ce n'est qu'après l'éventualité d'une disqualification suite à une réunion du jury, que les tenues homogènes sont finalement respectées. Le CD67 rappelle aux présidents de club qu'il est de leur responsabilité d'informer leurs licenciés de l'obligation de se présenter en tenue conforme lors des prochains championnats qualificatifs.

Pour les concours départementaux (anciens zones) dans le Bas-Rhin, seule la tenue « haut » du club, avec le logo, est obligatoire, tandis que le bas est libre, à l'exception des interdictions fédérales (vêtements troués, tagués jupes...)

Étant donné que le panachage est possible dans les concours départementaux, les joueurs devront porter les tenues du club d'appartenance avec son logo d'identification. Une tolérance sur l'homogénéité est accordée au sein du CD67 uniquement sur les concours départementaux. En d'autres termes, les joueurs pourront revêtir les anciennes et nouvelles tenues (non homogène) dans une doublette ou triplète.

Aucune tolérance ou indulgence sur les tenues dans les championnats.

Le **Comité Départemental 67 souligne avec insistance** que si ce dernier avertissement n'est pas respecté, il n'y aura plus d'arbitre pour ces compétitions, entraînant ainsi la perte des points catégorisés pour les AS. Les présidents de club seront tenus pour seuls responsables lors de ces concours.

Dorénavant, si les participants ne respectent pas le règlement, après cet ultime rappel, le CD67 pétanque envisage de mettre en place une amende à l'encontre des licenciés et des présidents des clubs concernés.

Le CD67 souligne les changements positifs entrepris et espère un soutien en retour de la part des clubs. Le Comité compte sur l'attention et l'implication des présidents de club auprès de leurs licenciés pour garantir le respect du règlement de la FFPJP et du CD67.

Le Président du Comité Départemental du Bas-Rhin :
François KURZ

